

fonction exclusivement distinctive au plan paradigmatique, où les signes commutent et contrastive sur l'axe syntagmatique, où ils appartiennent à des paradigmes différents.

Les signifiés eux aussi se conditionnent et se délimitent réciproquement. Si on ne considère que la complémentarité des mots dans la couverture d'un même domaine notionnel, le signifié de *rose* semble effectivement se définir par tout ce qui l'oppose à ses « concurrents directs » que sont les signifiés des autres noms de fleurs cohyponymes (XXI : 2.4.) *tulipe, lys, violette*, etc. Ce sont ces aspects différentiels et strictement négatifs des signes que Saussure (1916 : 158-69) appelle leur **valeur**. La valeur d'une forme linguistique n'en épuise pas pour autant le sens. En fait, elle s'identifie à un réseau d'oppositions et de contrastes à interpréter positivement pour déterminer l'appartenance catégorielle de cette forme et son (ou ses) contenu(s) sémantique(s). Elle permet notamment de structurer les catégories lexicales et grammaticales en microsystèmes dont les éléments s'opposent sur la base d'une propriété ou d'un ensemble de propriétés commune(s).

Remarques. — 1. Des termes de deux langues auxquels nous attribuons en gros la même signification peuvent néanmoins avoir des valeurs très différentes parce qu'ils ne se situent pas dans les mêmes réseaux d'oppositions. Ainsi l'anglais utilise *mutton* (viande de mouton) et *sheep* (mouton sur pied) là où le français ne dispose que du seul terme *mouton*. Dans ces conditions, bien qu'on traduise *sheep* par *mouton*, la valeur du terme anglais est différente de celle de son équivalent français, dont le signifié n'est pas restreint par l'existence d'un terme spécifique désignant la viande de mouton.

2. Les **morphèmes grammaticaux** (XX : 2.1.) délimitent également leurs signifiés selon le principe du partage d'un même champ notionnel en domaines complémentaires. Contrairement au français, où le pluriel englobe toutes les quantités supérieures à l'unité, l'existence d'un duel exprimant la quantité « deux » (comme en grec ancien) modifierait le signifié du pluriel qui s'opposerait alors simultanément à l'unité et à la dualité.

Bibliographie. — G. Serbat (1982), Saussure corrigé par Benveniste, mais dans quel sens ? *Raison présente* (numéro spécial) : 21-37.

1.2.4. *Les perspectives synchronique et diachronique*

Choisir de décrire une langue à un moment donné (actuel ou passé) de son existence, c'est adopter une perspective **synchronique** (étymologiquement : de coexistence à une même

époque), la seule en vérité qui permette de l'appréhender comme un système de communication régi par des principes qui assurent son fonctionnement effectif. La mise en perspective **diachronique** (étymologiquement : à travers le temps) révèle les changements successifs qui se sont opérés dans les différents domaines d'une langue ou d'un ensemble de langues. Ainsi, pour l'historien des langues, les différentes langues romanes sont des langues-sœurs issues d'une même langue-mère : les mots romans *nuit* (fr.), *notte* (ital.), *noche* (esp.) et *noite* (port.), par exemple, proviennent de la même forme *nocte* du latin vulgaire. Dans le domaine morphosyntaxique, la déclinaison latine a d'abord été ramenée à deux cas en ancien français, puis a disparu (sauf dans certaines formes pronominales) en français moderne. Plus généralement, le français est de toutes les langues romanes celle qui s'est le plus détachée de ses origines latines, et ce pour plusieurs raisons (romanisation tardive et discontinue, forte empreinte du substrat celtique et du superstrat germanique, etc.).

Chaque langue a une histoire dont on peut reconstituer les étapes en identifiant les tendances, voire les lois qui expliquent ses modifications successives. Celle de la langue française, issue de la romanisation de la Gaule septentrionale, a plus de 11 siècles si l'on considère, avec les historiens de la langue, que son état le plus ancien est représenté par la version en langue romane du texte juridique des *Serments de Strasbourg* (842) et, quelques années plus tard, par la *Cantilène de Sainte-Eulalie*, un poème religieux de 29 vers rédigés en langue vulgaire. En signant l'Ordonnance de Villers-Cotterets (1539), qui impose la rédaction en français et non plus en latin de tous les jugements des tribunaux, François I^{er} signe son acte de naissance officiel, qui sanctionne un état de fait déjà bien établi. En effet, pendant sept siècles, si le latin restait la langue des sciences, notamment médicales, et de la religion, les variétés régionales du français étaient devenues la langue des œuvres littéraires qui nous ont été transmises, telles que la *Chanson de Roland*, écrite dans la seconde moitié du X^e siècle, et, un peu plus tard, le *Roman de Renart*. Au XVI^e siècle, les poètes de la Pléiade poursuivent le même objectif

– « illustrer » (rendre illustre) la langue vulgaire – à l’instar de ce que l’auteur de la *Divine comédie* avait réalisé pour l’italien. Le XVII^e siècle verra la consécration de la langue du Roy avec la diffusion des œuvres des auteurs classiques, la création en 1634 de l’Académie française et le parler érigé en modèle par les *Remarques sur la langue française* de Vaugelas (1647) qui, le développement du centralisme politique aidant, contribuent puissamment à l’émergence d’une langue officielle strictement régulée.

Les changements dans le temps ont affecté tous les domaines de la langue française. Cependant, depuis près de trois siècles (à la Révolution, le français est devenu langue nationale et matière d’enseignement), son évolution s’est considérablement ralentie sous l’influence stabilisatrice de l’écrit imprimé et sous l’action normative de l’enseignement. Aujourd’hui, les secteurs les plus sensibles au changement sont ceux du lexique, où s’introduisent quotidiennement des néologismes et, bien qu’à un moindre degré, celui de la prononciation.

Histoire. — La version romane / franque des *Serments de Strasbourg* « *Pro Deo amur et pro christian poblo et nostro commun salvament, d’ist di en avant, in quant Deus savoir et podir me dunat, [...]* » doit être traduite à l’usage de nos contemporains qui n’y décèleront que de vagues analogies avec la langue actuelle : « Pour l’amour de Dieu et du peuple chrétien et notre salut commun, à partir de ce jour, dans la mesure où Dieu me donnera savoir et pouvoir, [...] ». Elle évoquera pour certains des souvenirs sporadiques de grammaire latine, notamment à propos des finales des noms et des verbes à l’infinitif. Sont également remarquables : l’absence de déterminant devant les noms et groupes nominaux, l’antéposition des deux adjectifs épithètes *christian* et *commun* aujourd’hui postposés à leur nom recteur et surtout celle des deux objets *savir* et *podir* à leur verbe recteur *dunat*, et enfin la construction absolue (sans préposition) des trois compléments du nom antéposés à leur nom recteur (*Deo amur* = l’amour de Dieu).

Presque neuf siècles après les *Serments*, en 1792, fut composé à Strasbourg un autre texte, sans doute le plus mondialement connu de notre langue, la *Marseillaise* (« *Allons enfants de la Patrie / Le jour de gloire est arrivé / Contre nous de la tyrannie / L’étendard sanglant est levé [...]* »), qui ne pose aujourd’hui, à plus de deux siècles de distance pourtant, aucun problème d’interprétation au locuteur français ordinaire.

Cependant, l’opposition entre les perspectives synchronique et diachronique est loin d’être irréductible. Rien n’interdit, en effet, d’élargir les études diachroniques à la comparaison de systèmes successifs identifiés à des synchronies plus ou moins larges, telles les grammaires de C. Buridant (2000) et de N. Fournier (1998),